

**PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES "ESSOR DU RHIN"
A FESSENHEIM
SEANCE DU 29 Juin 2009**

Lundi 29 juin 2009 à 20 heures 10, le Conseil communautaire s'est réuni au siège de la communauté de communes sous la présidence de M. André ONIMUS, Président.

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnes présentes, Monsieur le Président aborde l'ordre du jour et propose d'ajouter un point concernant la mise en place d'une ligne de trésorerie et d'une avance de 4/12^{ème} du versement des impôts locaux (Point 4).

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil du 25 Mai 2009 :

Le procès-verbal de la séance du 25 mai 2009 est approuvé à l'unanimité et sans observation.

2. Pépinière d'entreprises :

2.1. Etat d'avancement du projet :

Rapporteurs : M. André ONIMUS, Président et M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

La cérémonie de la pose de la 1^{ère} pierre a eu lieu le 5 juin 2009 en présence des députés Michel SORDI et Eric STRAUMANN, du Conseiller Régional Jean-Paul OMEYER, du Vice-président du Conseil Général du Haut-Rhin Daniel WEBER, des Maires des communes membres de l'Essor du Rhin ainsi que de nombreuses autres personnalités. Le plan de financement est désormais figé. Seul le Département du Haut-Rhin revoit son financement à la baisse (745 000 € au lieu des 757 090 € escomptés). Le bâtiment reste néanmoins financé à hauteur de 80 %. L'Etat vient de verser le premier acompte de subvention (Dotation de Développement Rural 2007 : 45 000 €).

Le planning des travaux est toujours respecté par les entreprises à ce jour. L'acte notarial pour l'acquisition du terrain sera signé le 10 juillet à 10 h 30 dans les locaux de la communauté de communes.

Mme. SCHNEIDER-BENENTENDI, architecte paysagiste, a réalisé le projet d'aménagement paysager servant d'écrin à la pépinière d'entreprises.

Le mode de gestion et d'animation de la pépinière a fait l'objet de plusieurs réunions avec la Région Alsace, le Pays RVGB ainsi que les communautés de communes de la Région de Guebwiller et Essor du Rhin. L'objectif est de mutualiser les coûts d'animation en confiant cette mission au Pays (promotion des pépinières, suivi des créateurs d'entreprises, recherche de candidats à l'entrée en pépinière...). Chaque structure intercommunale financerait alors en propre la gestion de l'équipement avec la création d'un poste d'assistant(e), assurant les accueils physique et téléphonique ainsi que toutes les tâches administratives et comptables. Le mode de gestion sera défini ultérieurement (régie directe ou DSP).

Le Conseil en prend acte.

2.2. Acquisition d'équipements :

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Une enveloppe de 100 000 € HT avait été annoncée et préconisée pour l'acquisition de l'équipement nécessaire pour la pépinière (mobilier et informatique). M. le Président accompagné de l'architecte et de M. KRIEGER s'étaient déjà rendus sur place chez un fournisseur de matériel de bureau pour visualiser et cerner les besoins. Des avis d'appel public à la concurrence sont à lancer pour l'équipement du bâtiment.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise M. le Président ou son représentant à engager les consultations. Les crédits sont à prendre à l'article 23137 du BP 2009.

2.3. Marché global pour le Haut-Débit :

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

A l'instar des autres pépinières d'entreprises, il serait adapté d'installer le Haut-Débit de manière globale dans tout le bâtiment. Charge à la communauté de communes, propriétaire des lieux, de recouvrer auprès des différents locataires les frais du service. Un avis d'appel public à la concurrence est à lancer pour la mise en place de ce service.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise M. le Président ou son représentant à engager les démarches nécessaires. Les crédits sont à prendre à l'article 23137 du BP 2009.

3. Zones économiques :

3.1. Vente de terrains :

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Le 25 mai dernier, le Conseil communautaire autorisait la vente d'un terrain de 25 ares dans la zone d'activités de la Hardt à l'entreprise General Polymere. La société a revu son projet d'implantation à la hausse et souhaiterait acquérir 5 ares de terrains supplémentaires. En conséquence, la superficie totale demandée par l'entreprise General Polymere est portée à 30 ares.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide

la vente d'un terrain de 30 ares à la société GMBH General Polymere ou au profit de toute autre société qui s'y substituerait dans le même but, pour un prix HT de 30 000 €, frais d'arpentage, de notaire et fiscaux en sus

et charge

Monsieur le Président ou son représentant de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Observations : Trois autres entreprises ont manifesté leur intérêt pour des terrains dans les zones d'activités. Ces candidatures font l'objet d'un examen approfondi du projet de développement de leurs activités dans le secteur.

3.2. Convention d'exploitation de la zone d'activités de la Hardt (ZAH) :

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Le Conseil Municipal de Blodelsheim réuni le 29 mai dernier a donné son accord pour la signature de la convention d'exploitation de la zone d'activités de la Hardt. A l'instar de celle mise en place dans la zone industrielle Koechlin à Fessenheim, une taxe professionnelle de zone (TPZ) y est déjà instituée depuis 2000. En contrepartie des services rendus, la communauté de communes versera en fin d'année au profit de la Commune, 20% de la TPZ encaissée.

D'autre part, suite à notre demande, le Conseil municipal de Blodelsheim a donné une suite favorable pour céder à titre gratuit à notre établissement, la 3^{ème} et dernière tranche de terrain située au Nord de la zone, à savoir la parcelle cadastrée section 12 n° 310 d'une surface de 4 ha 52 ares 27 ca. M. le Président saisit l'occasion pour remercier chaleureusement M. le Maire et le Conseil municipal de Blodelsheim pour cette décision.

Le conseil en prend acte.

3.3. Viabilisation de la ZIK. :

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Pour rappel, lors de l'ouverture des plis, la CAO avait décidé d'affermir la tranche conditionnelle au vu des coûts proposés et ainsi de lancer les travaux pour la tranche finition (existant) et l'extension de la zone.

Par lettre du 4 juin 2009, le Conseil Général du Haut-Rhin nous informe qu'un avis favorable est donné pour le versement d'une subvention de 62 489 € pour les viabilités (15% sur un montant subventionnable de 476 595 €) et 3 265 € pour les travaux paysagers (50% pour les plantations et 25% pour les travaux paysagers sur un montant éligible de 12 280 €).

Les travaux de viabilisation sont achevés. Il ne reste plus qu'à mettre en place la signalisation horizontale, deux candélabres ainsi que l'éclairage des gabions. La signalétique d'entrée de zone comportant la liste des entreprises implantées sera également renouvelée. Les fouilles archéologiques préventives démarrent le 23 juillet 2009.

Le conseil en prend acte.

3.4. Fixation du prix de l'are viabilisé :

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Depuis le 25 juillet 2005, la communauté de communes n'a pas réévalué le prix du terrain en zone d'activités.

En 2007, la commune de Fessenheim transférait la propriété de la zone industrielle Koechlin à l'intercommunalité. Cette même année, la communauté de communes décidait d'entreprendre des travaux de finition et d'extension de la zone. Sur la base du coût total de l'opération et après déduction des subventions, il est proposé de revoir le prix de l'are viabilisé. Il est également souligné que la communauté de communes ne bénéficie plus du FCTVA sur cette opération. La communauté de communes a sollicité le législateur pour une intervention auprès de l'Etat.

Au vu de ces informations et explications, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, propose de fixer le prix de l'are à 1 250 € à partir du 1^{er} juillet 2009.

4. Ligne de trésorerie et avance sur impôts locaux :

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

La communauté de communes mène actuellement de front deux grands projets d'investissement à Fessenheim : l'extension de la Zone Industrielle Koechin et la construction de la pépinière d'entreprises. Le budget primitif 2009 de la communauté de communes prévoit le financement de ces deux projets par de l'autofinancement et, surtout, par des subventions versées par l'Europe, l'Etat, la Région Alsace et le Département du Haut-Rhin. Malgré les conventions signées, les financeurs tardent à verser les aides. Cette situation momentanée contraint la communauté de communes à solliciter auprès d'un organisme bancaire le bénéfice d'une ligne de trésorerie de 300 000 €.

Pour faire face aux autres dépenses obligatoires et courantes, la communauté de communes va solliciter de l'Etat le versement anticipé de 4/12^{ème} des impôts directs encaissés par notre établissement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide

- **de solliciter auprès d'un organisme bancaire le bénéfice d'une ligne de trésorerie de 300 000 €**
 - **de solliciter de l'Etat une avance du versement de 4/12^{ème} des impôts directs encaissés**
- et autorise**

Monsieur le Président ou son représentant à engager les démarches relatives à ces affaires.

Les crédits nécessaires pour les frais de dossier de la ligne de trésorerie sont à prendre à l'article 668 du BP 2009.

5. Rapport annuel déchets – 2008 :

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Le Décret du 11 mai 2000 prévoit la présentation au conseil communautaire d'un rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Ce document est à soumettre aux Conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes avant le 30 septembre 2009.

Le rapport annuel pour l'année 2008 comprend une analyse technique, financière et statistique du service déchets. Il est joint en annexe.

En conséquence, il est demandé aux délégués communautaires de bien vouloir prendre connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ci-joint et d'émettre un avis.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le rapport relatif au prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2008.

6. Déchets ménagers : Lancement des avis d'appel public à la concurrence

6.1 Marchés de collecte et transport des OMR et de fourniture du matériel de pré-collecte

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Au 31 décembre 2009, les contrats relatifs à la collecte et au transport des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) arrivent à échéance.

Aussi, sur la base du travail réalisé en comité consultatif Environnement, la communauté de communes va procéder au lancement de l'appel d'offres ouvert. Les marchés seront structurés en deux lots (contrats de 3 ans) :

Lot 1 : Services de collecte et transport des OMR

Lot 2 : Fourniture de matériel de pré-collecte (bacs ou sacs personnalisés)

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise M. le Président ou son représentant à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces pour le lancement de l'avis d'appel public à la concurrence.

6.2 Marchés de collecte, de transport et de traitement des déchets des déchèteries et des PAV

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Au 31 décembre 2009, les contrats relatifs à la collecte, au transport et au traitement des déchets de déchèteries et des PAV (Points d'Apport Volontaire) arrivent à échéance.

La Communauté de communes va procéder au lancement de l'appel d'offres ouvert. Les marchés seront structurés en 9 lots (contrats de 3 ans) :

Lot 1 : Papiers – cartons

Lot 2 : Plastiques et briques alimentaires

Lot 3 : OME (Ordures Ménagères Encombrantes)

Lot 4 : Déchets verts

Lot 5 : DDM (Déchets Dangereux des Ménagers)

Lot 6 : Batteries

Lot 7 : Ferrailles

Lot 8 (conditionnel) : Déchets bois

Lot 9 (conditionnel) : Déchets inertes

Par courrier daté du 29 juin, la commune de Fessenheim propose le transfert intégral à la communauté de communes de la décharge brute communale avec mise à disposition du terrain. Bois, gravats et déchets verts y sont déposés. Ce site fonctionne en complément de la déchetterie existante dans la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser M. le Président ou son représentant à engager toutes les démarches et signer toutes les pièces pour le lancement de l'avis d'appel public à la concurrence.**
- **d'accepter la mise à disposition du terrain de la décharge brute de Fessenheim, charge le comité consultatif environnement de réfléchir aux nouvelles modalités de gestion du site en complément du réseau de déchèteries intercommunales et autorise M. le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires à cette mise en oeuvre.**

7. Etude assainissement – communes de Hirtzfelden, Roggenhouse et Rustenhart

Rapporteur : Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente.

Par délibération du 30 mars 2009, le Conseil communautaire a pris en charge la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation d'une étude de faisabilité. L'Agence de l'Eau Rhin Meuse, présente lors de la réunion de travail à l'Essor du Rhin le 11 mars dernier, avait proposé de fournir un cahier des charges type. Par courrier daté du 25 juin 2009, cette dernière confirme l'aide susceptible d'être accordée à savoir 70 % à l'étude et frais annexes. Un comité de suivi doit être créé pour réfléchir sur son contenu afin de pouvoir lancer l'avis d'appel public à la concurrence pour l'élaboration de cette étude de faisabilité. L'appui d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sera sollicité pour la rédaction du CCTP de l'étude, une assistance à la passation des marchés et le suivi de l'étude.

Le comité de suivi sera formé d'un collège d'élus et d'un collège de techniciens, à raison d'un représentant par structure (maîtrise d'ouvrage, bureau d'étude, AMO, DDAF et Agence de l'Eau). S'y rajoutent deux représentants par communes concernées.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de :

- **nommer les membres du collège des élus au comité de suivi, à savoir Mmes Agnès MATTER-BALP et Agnès KIEFFER, M. Henri MASSON et M. André ONIMUS**

- **d'associer MM. François BERNET, Christophe BITARD et Joseph OURY au comité de suivi**
- **lancer les avis d'appel public nécessaires pour, premièrement, retenir un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage et pour, deuxièmement, réaliser l'étude de faisabilité.**

8. Actions culturelles – programme Eté 2009

Rapporteur : Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente.

Avec l'appui du comité consultatif des jeunes, le service culturel a échafaudé un programme d'animations estivales comprenant des sorties spécifiques pour les jeunes et deux sorties familiales. Un fascicule récapitulatif de ces sorties a été envoyé mi-juin à chaque jeune de 13 à 17 ans. Pour la mise en œuvre des animations, la communauté de communes doit faire appel à des saisonniers. Le budget total de l'opération avoisine les 6 000 € TTC. Les transports en bus et la communication sont déjà budgétisés. Par contre, l'embauche des saisonniers est à prévoir à hauteur de 20 € TTC par heure et par animateur. Ces embauches passeront par le biais du service de mise à disposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Colmar.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise

- **la prise en charge des dépenses de frais de postes pour le personnel saisonnier**
- **Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette décision.**

Les crédits sont à prendre à l'article 6218 du BP 2009.

9. Attribution de subventions :

Rapporteur : Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente.

A l'instar des années précédentes, l'association Le Cap (Association Haut-Rhinoise pour la Prévention et les Soins des Addictions) sollicite l'attribution d'une subvention de 200 € au titre de l'année 2009 afin de l'aider dans les domaines de la prévention de la lutte contre les comportements à risques et des soins aux addictions.

Dans le cadre de l'opération « Marché de l'Art » menée conjointement avec l'agence Reflet dans les écoles, il est proposé de verser une subvention de 200 € au profit l'UNICEF.

Le Club Vosgien de Colmar s'est chargé du balisage du chemin de Saint Jacques de Compostelle sur le territoire de la Communauté de communes. Afin d'encourager le travail des bénévoles de l'association, la Communauté de communes propose d'accorder une subvention de 200 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide

- **de verser une subvention de 200 € à l'association Le Cap**
- **de verser une subvention de 200 € à l'UNICEF**
- **de verser une subvention de 200 € au Club Vosgien de Colmar**

Les crédits sont à prendre à l'article 6574 (ligne centres aérés) de BP 2009.

10. Personnel

10.1. Nouvelle organisation de la CCER

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président

La Communauté de communes réfléchit depuis plusieurs mois aux changements à intervenir à la Direction Générale des services de la Communauté de communes avec le départ à la retraite de M. Maurice ZIMMERLE le 31 décembre prochain. Après consultation des membres du bureau communautaire et du personnel, il est proposé de mettre en place une nouvelle organisation des services de la communauté de communes. Comme indiqué sur le tableau joint en annexe, les services seront structurés en deux pôles : un pôle administratif et un pôle technique. Mme Emmanuelle PARANT et M. Thomas GRUNENWALD prendront respectivement la responsabilité du pôle administratif et du pôle technique. La Direction Générale sera confiée à M. Fabrice KRIEGER.

Cette nouvelle organisation des services entrera en vigueur à compter du 1er juillet 2009. Les aménagements de postes seront proposés lors d'un prochain Conseil communautaire.

M. Maurice ZIMMERLE se consacrera à la formation des différents titulaires des postes et à l'expertise des dossiers en cours.

En outre, M. Maurice ZIMMERLE suivra de façon intensive l'élaboration du plan de financement, la préparation des dossiers de consultation et le lancement des travaux de l'EHPAD « Les Molènes ».

L'effectif total des salariés de la communauté de communes reste inchangé. D'éventuelles nouvelles embauches interviendront d'ici la fin de l'année pour renforcer les services en fonction des besoins.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'adopter la nouvelle organisation des services de la communauté de communes comme indiqué sur le tableau joint en annexe à compter du 1^{er} juillet 2009 et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

10.2 Validation de service CNRACL

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

M. le Président donne connaissance au Conseil de la demande de validation de services qui nous est parvenue de la CNRACL (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) pour M. Mathieu RUSCH pour les périodes d'emploi au sein de nos services du 01.07.1995 au 31.07.1995 puis du 01.08.1996 au 31.08.1996.

La somme réclamée à l'employeur s'élève à 310,10 € pour cette période.

Le Conseil autorise la prise en charge de cette contribution aux charges patronales pour 310,10 € pour les périodes sus indiquées à verser à la CNRACL. Les crédits sont à prendre à l'article 6218 du BP 2009.

11. Coopération intercommunale :

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Dans le cadre de la rationalisation de la carte de l'intercommunalité, le législateur a mis en place les commissions départementales de coopération intercommunale chargées de faire des propositions. L'achèvement rapide du processus de regroupement des communes afin de parvenir rapidement à une France 100 % intercommunale est prévu. En outre, de nombreuses améliorations seront apportées aux périmètres actuels pour résorber les enclaves, atteindre des tailles critiques et épouser au mieux les bassins de vie. Les intercommunalités doivent aussi être élargies pour que leurs assises permettent d'exercer des compétences renforcées.

Parallèlement à cette démarche initiée par l'Etat, Monsieur le Président propose de rencontrer les élus des communautés voisines et de poursuivre les discussions engagées sur la coopération intercommunale.

Le Conseil en prend acte.

Observations : Les élus du SIVOM du Pays de Brisach décident aujourd'hui même en séance plénière le passage en communauté de communes avec effet au 1^{er} janvier 2010. Certains élus de la communauté de communes soulignent la désuétude de la carte cantonale comme limite administrative et souhaitent que tout nouveau découpage soit réalisé sur des critères économiques et géographiques.

12. Travaux communaux :

12.1. ROGGENHOUSE : Mairie – amélioration de la fonctionnalité, isolation et mise aux normes accessibilité handicapés :

Rapporteur : M. Henri MASSON, Vice président.

Le bâtiment de la Mairie a été construit en 1982/1983. L'étage est occupé par des logements. Il faut revoir la fonctionnalité des locaux et renforcer leur isolation. De nouvelles normes d'accessibilité pour le handicap ont également été arrêtées. Il s'agit dans le cadre des nouvelles législations de remédier à cet état de choses. Un diagnostic avec état des lieux permettant par la suite la réalisation de travaux est à

établir. Pour ce faire, un avis d'appel public à la concurrence, sur la base d'un marché adapté, est à lancer.

Le Conseil Municipal de Roggenhouse, dans sa séance du 18 juin 2009, a décidé de confier ces études suivies des travaux nécessaires à la maîtrise d'ouvrage déléguée de la communauté de communes « Essor du Rhin ».

Les crédits nécessaires sont à prévoir à l'article 458150 (à créer) du budget primitif 2009 de la Communauté de communes, le moment venu.

Le Conseil communautaire décide :

- **D'accepter de réaliser les études et les travaux sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de la communauté de communes « Essor du Rhin »**
- **De lancer un avis d'appel public à la concurrence tant pour la maîtrise d'œuvre (diagnostic et inventaire des lieux) que pour les travaux le moment opportun.**
- **De fixer le plan de financement comprenant une aide éventuelle du Département du Haut-Rhin et une participation communale.**
- **D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents y relatifs.**

12.2. RUMERSHEIM LE HAUT : Aménagement de la rue des Champs – maîtrise d'ouvrage déléguée :

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Le Conseil Municipal de Rumersheim-le-Haut, réuni le 26 mai 2009, a décidé de confier à l'Essor du Rhin la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'aménagement de la rue des Champs. Un coût estimatif prévisionnel des travaux a été établi à 320 000 € HT – 382 720 € TTC les deux tranches ferme et conditionnelle. Le plan de financement pourrait comprendre une subvention du Département du Haut-Rhin et la participation de la Commune pour le solde.

Les crédits nécessaires sont à prévoir à l'article 458160 (à créer) du budget primitif 2009 de la Communauté de communes.

Le Conseil communautaire décide de :

- **Prendre en charge la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'aménagement de la rue des champs pour un montant estimé de 382.720,00 € TTC**
- **Autoriser le lancement d'un avis d'appel public à la concurrence tant pour la maîtrise d'œuvre que pour les travaux sur la base d'un marché adapté**
- **Fixer le plan de financement comme sus indiqué**
- **Autoriser M. le Président ou son représentant à signer les documents y relatifs**

12.3 MUNCHHOUSE : Lotissement communal Krautlaender - Avenant au marché de travaux

Rapporteur : M. Philippe HEID, Assesseur.

L'entreprise COLAS EST et ses sous-traitants à paiement direct WERNER & Cie et Electricité WEISS sont titulaires de ce marché. L'acte d'engagement, en son article 2-2-1 prévoit la répartition suivante entre les trois intervenants : Colas : 32 268,95 € TTC, Werner : 43 178,59 € TTC et Weiss : 2 260,44 € TTC.

Par délibération du 23 février 2009, le Conseil a approuvé un avenant de 1 695,93 € TTC, faisant passer le marché initial de 77 707,98 € TTC à 79 403,91 € TTC.

Or, à ce jour les paiements sollicités par les trois entreprises ne respectent plus les sommes contractuellement admises. Colas sollicite 41 255,54 € TTC (prévus : 33 964,88 € TTC), Werner demande 35 714,35 € TTC (prévus : 43 178,59 € TTC) et Weiss facture 1 949,48 € TTC (prévus : 2 260,44 € TTC) (soit au total : 79 403,91 € TTC)

Conformément à l'article 114-I-5° du code des Marchés Publics et du décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 relatif aux pièces justificatives à joindre aux mandats de paiement, un avenant est nécessaire afin d'ajuster les montants des interventions des trois entreprises à ceux réellement dépensés, soit :

- COLAS EST : 41 255,54 € TTC
- WERNER & Cie : 35 714,35 € TTC (sous-traitant.)
- WEISS : 1 949,48 € TTC (sous-traitant)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise M. le Président ou son représentant à signer ce document qui ne modifie en rien l'économie budgétaire de l'opération.

13. Communications – informations :

ANCLI : M. François BERINGER présente la composition et le rôle de cette association (Association Nationale des Commissions d'Information Locale). Elle réunit périodiquement des personnes issues des collectivités territoriales, d'associations de protection de la nature et de syndicats. L'objectif est de mettre sur pied des actions d'information des populations proches de sites nucléaires.

Projet de piscine : M. Etienne SIGRIST, Vice-président, fait le compte rendu du comité consultatif piscine qui s'est tenue le 4 juin 2009. M. Denis HALTER, chef de bassin de la piscine de Fessenheim, a été convié à se joindre au comité consultatif. Plusieurs entrevues avec des assistants à maître d'ouvrage et des maîtres d'œuvre sont en cours afin de préparer un cahier des charges pour un programme de travaux. Une consultation sera engagée dans les prochains jours. Le choix de l'attributaire sera entériné lors d'un prochain conseil communautaire. Les visites d'établissement se poursuivent (Sélestat le 30 juin et un déplacement dans le Nord de la France et/ou la Normandie à la rentrée).

TERI : situation au 31 mai 2009 : M. Henri MASSON, Vice président, donne les chiffres-clés du service sur les quatre premiers mois de l'année.

Nombre de trajets au mois de janvier 2009 : 83 (+84.44 % par rapport à 2008)
de février 2009 : 99 (+65 %)
de mars 2009 : 122 (+106.78 %)
d'avril 2009 : 122 (+18.45 %)
de mai 2009 : 119 (+105.17 %)

soit une hausse de 67.69 % par rapport à l'année antérieure sur la même période.

La commune qui centralise la majorité des déplacements vers elle est Fessenheim, puis viennent Munchouse et Rumersheim-le-Haut. La commune de Rustenhart n'enregistre aucun déplacement (ni arrivée, ni départ). Les motifs de déplacement restent principalement les commerces et les services de santé à part presque égale.

Le coût du service était de 9 666 € TTC en 2007 et 12 035,42 € en 2008 (soit une augmentation d'environ 20 %). Le prévisionnel 2009 est de l'ordre de 16 000 € TTC.

La part résiduelle de la CCER était de 3 339 € TTC en 2007, 4 157,71 € TTC en 2008 et, en prévisions, 6 000 € TTC en 2009.

Département du Haut-Rhin : nouvelle contractualisation (2010-2015) : M. Etienne SIGRIST, Vice-président, présente les grandes lignes de la nouvelle contractualisation du Département (2010-2015). Dans le cadre d'une refonte complète de sa politique en faveur des collectivités territoriales et de la territorialisation de ses politiques, le Département du Haut-Rhin a lancé une série de rencontres avec les acteurs locaux du territoire de vie « Florival-Vignoble-Plaine du Rhin » (périmètre du Pays actuel). Une première réunion concernant notre secteur a eu lieu le 29 mai 2009 à Ensisheim.

Le guide actuel des aides départementales sera maintenu, mais va passer de 240 à 80 aides. Il concernera que les communes et le taux d'aide sera défini en fonction de la richesse de la commune.

Les projets communaux qui dépassent le cadre communal (supra communal) ou portés par une intercommunalité ou encore réalisés à l'échelle intercommunautaire feront l'objet d'une contractualisation avec le Département du Haut-Rhin sur une période de 6 ans (2010-2015). Les enveloppes budgétaires allouées par le Département seront arrêtées en fonction des priorités partagées et de la pertinence des projets sur le territoire concerné. Le Département cherchera à apporter un effet levier. Les associations porteuses de projets d'envergure seront également associées à la démarche. Néanmoins, il subsistera une petite enveloppe qui n'est pas encore définie pour les actions de développement local.

Les prochaines réunions auront lieu au mois de septembre. D'ici là, chaque acteur est invité à faire remonter ses projets accompagnés, dans la mesure du possible, d'un chiffrage et d'un échéancier de réalisation. La phase de contractualisation avec le Département pourrait intervenir au premier semestre 2010 avec la signature d'un protocole d'accord.

Cette nouvelle forme de relation entre les EPCI regroupés à l'échelle du territoire de vie et le Département remplacera la contractualisation actuelle qui opère via les chartes de développement. D'ailleurs le Département a déjà gelé les aides pour les actions de développement local de 2009. L'objectif était d'obliger les EPCI à soldé les enveloppes précédemment allouées et non consommées.

Pour information, la CCER a justifié des dépenses de la quasi-totalité des actions inscrites chaque année. Il ne reste que l'intranet/extranet à engager.

14. Divers :

14.1. Diverses communications : M. le Président donne encore connaissance de diverses communications.

- Le guide du tri vient d'être réédité. Il a été distribué dans chaque foyer. Des exemplaires supplémentaires sont déposés au siège de la CCER, en mairies et en déchetteries. M. le Président adresse ses félicitations à l'équipe chargée du dossier conduite par M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et Mme Emmanuelle PARANT, chargé de communication.
- Les statistiques de fréquentation du Point I à la Maison des Energies sont les suivantes : 144 visiteurs renseignés du 1^{er} juin à ce jour dont 59 % de Français, 39,5 % d'Allemands et 1,5 % d'autres nationalités. Le comparatif par rapport à 2008 sur la même période montre que la fréquentation du Point I a doublé (meilleure signalétique et conditions météorologiques plus favorables).
- Le Gewerbepark a enregistré une belle affluence à l'exposition artisanale et commerciale organisée les 27 et 28 juin.
- Réunion de la CLIS le 30 juin 2009 à la Préfecture du Haut-Rhin à Colmar
- Réunion du bureau du Syndicat Mixte du SCOT le 1^{er} juillet à Guebwiller
- Réunion du comité de site de défense du Haut-Rhin (BA 132) le 3 juillet 2009 à 9 h 00 à la Préfecture du Haut-Rhin à Colmar
- Réunion Plan Climat le 8 juillet à 18 h 30 dans les locaux de la communauté de communes à Fessenheim
- CAF du Haut-Rhin – Relais Assistantes Maternelles : le montant de la prestation de service accordée à la CCER pour l'année 2008 est de 11 524,37 € (40 % des dépenses de fonctionnement prévisionnelles). Un montant de 8 659,73 € sera versé en vu de la régularisation de la prestation de service réelle 2008.
- Invitation à la fête « Peter und Paul » le 4 juillet à 19h00 à Hartheim.

Prochaines réunions du Bureau et du Conseil Communautaire : Les dates des prochaines réunions du Conseil communautaire qui se tiennent à 20 heures, toutes précédées d'une réunion du Bureau à 18 heures sont communiquées aux délégués communautaires, à savoir :

- Lundi, le 27 juillet 2009
- Lundi, le 31 août 2009
- Lundi, le 28 septembre 2009
- Lundi, le 26 octobre 2009
- Lundi, le 23 novembre 2009
- Lundi, le 14 décembre 2009

14.2. Tour de table :

M. Alexis MARGRAFF, trésorier de Blodelsheim, indique qu'il faudra penser à demander une caution de 3 mois de loyer aux futurs locataires de la pépinière. De nombreux impayés sont constatés dans les structures existantes.

M. Florent OTT demande quelle est la suite réservée par la CCER quant à l'adhésion aux Brigades vertes. Une présentation des missions de l'organisme avait été faite au Conseil. Pour mémoire, seule la commune de Roggenhouse leur a fait appel. Hirtzfelden et Munchhouse étudient également l'opportunité d'y adhérer.

Mme Fabienne STICH constate une démobilisation des élus pour les actions transfrontalières. La dernière réunion du GLCT n'a pas eu le quorum. La nouvelle date de réunion est prévue le 9 juillet à 17h30.

Elle poursuit en demandant quel est l'état d'avancement de la réalisation des diagnostics d'accessibilité. Les ERP (établissement recevant du public) et les voiries communales doivent faire l'objet de tels diagnostics. Lors de la dernière commission de mutualisation des moyens, les services de la CCER ont été missionnés pour réaliser un cahier des charges type à transmettre aux communes. En effet, chaque commune doit désigner une commission communale chargée de ce dossier.

Mme Agnès MATTER-BALP demande s'il est possible de disposer des listes de redevables sur un fichier numérique au format Excel.

M. Frédéric GOETZ relate sa visite de l'usine d'incinération de Sausheim.

M. Jean GOETZ informe qu'il va organiser un débat le 11 juillet 2009 sur le thème de « la crise économique et ses solutions ». L'animateur est le rédacteur en chef de la revue « Esprit ».

Mme Agnès KIEFFER va commander 50 exemplaires d'un guide destiné aux organisateurs de fêtes. Ce fascicule sera adressé aux associations locales et aux mairies. Mme Agnès KIEFFER est en contact avec l'association Enjeu Nature qui propose des actions de sensibilisation des scolaires à l'environnement. L'association sera conviée à la réunion annuelle regroupant les enseignants et l'inspection académique en septembre prochain dans les locaux de la CCER.

M. Philippe HEID remercie le Club Vosgien de Colmar pour le balisage du chemin de Compostelle sur le territoire de la CCER. Il relate le problème d'inondation observé sur le carrefour du stade à Munchouse.

M. Henri MASSON annonce que le nettoyage des siphons et le balayage des rues débiteront dans les prochains jours.

M. Jean-Marc LOEWERT, en tant que Président du SIVU du collège Félix Eboué de Fessenheim, informe que les travaux de réfection des toitures seront enfin réalisés après des années de contentieux avec l'entreprise attributaire du lot couverture/étanchéité.

M. Pierre ENGASSER, en tant que Président de l'association de gestion de la Petite Enfance, donne la date de l'Assemblée Générale de l'association, le 28 juillet 2009. Le bilan 2008 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 70 000 € qui doit être reversé à la CCER. Mais la CAF du Haut-Rhin doit encore verser une aide de 92 000 € au titre de l'exercice 2008. En ce qui concerne l'EHPAD « les Molènes », les travaux d'amélioration de la fonctionnalité et de remises aux normes de l'établissement débiteront fin 2009. La CRAV vient de notifier un prêt sans intérêt de 70 000 € au maître d'ouvrage.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président clôt la séance à 22 heures 30.

Les membres présents:

Le Président:
André ONIMUS
WALTISPERGER

le Vice Président:
Etienne SIGRIST

Le Vice Président:
Patrice

Le Vice Président:
Pierre ENGASSER

Le Vice Président:
Henri MASSON

Le Vice Président:
Frédéric GOETZ

La Vice Présidente:
Agnès KIEFFER

François BERINGER

Bernard BRUN

Fabienne STICH

Jean Marc LOEWERT

Agnès MATTER BALP

Philippe HEID
LEPAUL

Cyrille LHUILLIER

Cédric

Eric MICHELAT

Jean GOETZ

Florent OTT

Christophe BITARD

Membres excusés: MM. François WASSMER, Pierre RENTZ et Mario HEGY

Procurations: M. François WASSMER à Mme Fabienne STICH
M. Pierre RENTZ à M. Etienne SIGRIST
M. Mario HEGY à Agnès KIEFFER

Présent par ailleurs: M. Alexis MARGRAFF, Trésorier de Blodelsheim

Excusé par ailleurs: M. Michel HABIG, Conseiller Général du Canton d'Ensisheim